

LICENCE

REGLEMENT DES ETUDES TEXTE (RDE)

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2024- 2025

COMPOSANTE ELEMENTAIRE : FACULTE D'ECONOMIE DE GRENOBLE

CSPM : Non concerné

DOMAINE : DEG

DIPLOME : LICENCE **NIVEAU** : L1 L2 L3

Mention : ECONOMIE ET GESTION (site de Grenoble)

Parcours- type : ECONOMIE ET GESTION

Régime/ Modalités : (cocher la ou les cases correspondantes)

Régime : formation initiale formation continue

Modalités : présentiel ; enseignement à distance ; hybride ; convention

alternance : contrat de professionnalisation ou apprentissage

DATE D'ARRETE D'ACCREDITATION PAR LE MINISTERE : 2 juin 2021

RESPONSABLE DE LA MENTION : HERVE CHARMETTANT

RESPONSABLE DE L'ANNEE :

L1 : LUC GERBAUX

L2 : CLEMENT DEGHIN

L3 : SYLVAIN ROSSIAUD

GESTIONNAIRE :

L1 : SCOLARITE-ECO-L1@UNIV-GRENOBLE-ALPES.FR

L2 : SCOLARITE-ECO-L2@UNIV-GRENOBLE-ALPES.FR

L3 : SCOLARITE-ECO-L3@UNIV-GRENOBLE-ALPES.FR

I – Dispositions générales

Article 1 : Objectifs, activités et compétences visées lors de la formation

- Fiche RNCP : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39018/>

1.1 : Les trois années de Licence sont une formation pluridisciplinaire centrée sur la connaissance de l'activité économique, des théories économiques et des organisations, sanctionnée par un diplôme de licence « économie et gestion »

1.2 : Compétences et objectifs professionnels

Compétences: capacité à répondre aux exigences des métiers de gestion d'entreprise, de la banque, dans un organisme international, de la fonction publique centrale et territoriale, de l'enseignement et la recherche

Date 1^{er} passage à CFVU :

Dernière date de validation
en CFVU (dernière modification du RDE) :

Date d'édition

Objectifs: Acquérir des connaissances à la fois fondamentales et pratiques en économie et gestion.

II – Organisation des enseignements

Chaque étudiant conclut avec l'établissement un **contrat pédagogique pour la réussite étudiante** qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite.

Article 2 : Organisation générale des enseignements

La formation est organisée en 6 semestres, (2 semestres par an, 30 crédits par semestre sauf cas particulier), en unités d'enseignement et présente des blocs de connaissances et de compétences.

La formation est structurée en Majeure/ Mineure : oui non

(si oui, au moins 9 ECTS pour la mineure sur l'année de L1)

Volume horaire de la formation par année :

L1 : 456 + 32 (accueil, réunions référents, DS communs et formation à la recherche documentaire)

L2 : 502 + 18 (accueil, DS communs et information orientation)

L3 : 490 + 18 (accueil, DS communs et information orientation) pour le parcours Economie et Gestion des entreprises (EGE) ;

507 + 18 (accueil, DS communs et information orientation) pour le parcours Développement économique et Politiques Publiques (DEPP) ;

486 + 18 (accueil, DS communs et information orientation) pour le parcours Economie Appliquée et Analyse de Données (E2AD)

Article 3 : Composition des enseignements

Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences** de la formation (Tab. MCCC)

Commentaires sur certains éléments du Tableau MCCC :

Langues vivantes étrangères (9 ects minimum sur l'ensemble du parcours de licence) :

Langue enseignée : Anglais

S1__ S2_X_ S3_X_ S4_X_ S5_X_ S6_X

UE d'ouverture (9 ects à répartir sur les 3 années de licence) :

S1_X_ S2_X_ S3_X_ S4_X_ S5_X_ S6_X

Mise en situation professionnelle (notamment stage) :

- obligatoire crédité d'ects (pris en compte pour l'obtention du diplôme)
- obligatoire non crédité d'ects (non pris en compte pour l'obtention du diplôme)
- optionnel crédité d'ects (pris en compte pour l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi)
- facultatif non crédité d'ects (non pris en compte pour l'obtention du diplôme)

Durée 70 h en L2 et 140 h en L3

Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924 h (équival. 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours.

Période : A préciser par le responsable pédagogique selon la modalité du stage

Modalité :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les stages, sauf dérogation du responsable de formation, doivent se dérouler en dehors des enseignements (CM, TD, TP).

Des stages non crédités (facultatifs) peuvent, sous condition d'un suivi pédagogique, être envisagés dans le cadre de la formation en plus des stages prévus au programme, sous réserve qu'ils fassent l'objet d'une restitution et d'une évaluation

Sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de formation, l'étudiant pourra accomplir des stages d'exploration professionnelle, notamment dans le cadre d'un projet de réorientation.

Il est possible de valider une expérience au titre d'un stage, sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de formation (via un contrat pédagogique) : service civique et expérience professionnelle. Cette validation ne peut avoir lieu qu'en L3 si le volume horaire est au minimum de 140 h

Dans tous les cas, le stage obligatoire crédité devra se terminer avant la tenue du jury, et l'ensemble des stages devront respecter les bornes de l'année universitaire

Mémoire/ Rapport de stage/ Projets tutorés :

- Mémoire : NEANT

- Rapport de stage : X

- Projets tutorés : NEANT

Article 4 : Assiduité aux enseignements

Les enseignements ci-après sont à présence obligatoire

L'ensemble des enseignements (CM et TD) sont à présence obligatoire. **Le contrôle** de l'assiduité et les sanctions éventuelles, en cas de non-respect, **concernent tous** les enseignements notés en évaluation continue.

La présente règle ne s'applique qu'aux **séances d'enseignement sans évaluation**, qu'il s'agisse de contrôle continu ou d'examen terminal.

S'agissant des enseignements à présence obligatoire (TD, TP, CM, conférences, séminaires, cours de langue), les règles relatives à l'assiduité sont définies au sein de chaque règlement des études, dans les conditions fixées ci-dessous :

- Par défaut, les absences doivent être justifiées dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la reprise de l'étudiant, avec remise d'un justificatif. La composante a la latitude d'allonger ce délai si elle l'estime utile (mais pas de le réduire).
- En cas d'absences injustifiées à plus d'un quart du volume total de l'enseignement concerné à présence obligatoire, l'étudiant sera sanctionné selon la modalité fixée par la composante. La sanction consistera en une note de 0 (zéro) à l'enseignement concerné qui est noté en évaluation continue.

Une absence d'assiduité est autorisée pour les publics spécifiques, sous réserve qu'ils soient reconnus en tant que tels par l'établissement et qu'ils fournissent une attestation justifiant cette dispense du fait de leur situation.

Les absences justifiées dans le cadre de l'alternance sont celles prévues par le Code du Travail. L'alternant doit justifier par un document officiel toutes ses absences.

Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence.

Chaque étudiant doit également respecter les règles de ponctualité relatives à l'emploi du temps

III – Règles de validation, compensation, valorisation, capitalisation

Article 5 : Validation, compensation, valorisation, capitalisation

5.1 – Validation/compensation : règles d'acquisition des EC, UE, Blocs de connaissances et de compétences, semestres, année

« La compensation s'effectue au sein des UE définies par l'établissement. Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisés notamment en blocs de connaissances et de compétences (BCC) » (Extrait art. 16 arrêté licence 30 juillet 2018).

S'ajoute à ces règles nationales de compensation, une compensation entre UE au sein des semestres, ainsi qu'entre les semestres consécutifs (S1-S2 ; S3-S4 ; S5-S6).

Les règles de compensation doivent être identiques au sein d'une mention.

Elément Constitutif (EC) ou Matières le cas échéant	Moyenne pondérée des épreuves $\geq 10/20$
UE	Moyenne pondérée des matières $\geq 10/20$ Si une UE est composée d'EC et, le cas échéant, de matières, elle peut être acquise : <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacun des EC ou matières qui la composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation entre ces EC ou matières (moyenne générale à l'UE $\geq 10/20$).
Bloc de connaissances et de compétences (BCC)	Le bloc de connaissances et de compétences est un ensemble cohérent d'UE visant à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents et de compétences. Le bloc de connaissances et de compétences peut être acquis : <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacune des UE qui le composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation entre ces UE (moyenne générale $\geq 10/20$).
Semestre (le cas échéant)	Moyenne pondérée des UE $\geq 10/20$ Un semestre peut être acquis : <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacune des UE qui le composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation semestrielle entre ces UE (moyenne générale au semestre $\geq 10/20$).
Année (le cas échéant)	Moyenne pondérée des semestres $\geq 10/20$ Une année peut être acquise : <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacun des semestres qui la composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation annuelle entre ces 2 semestres (moyenne générale à l'année $\geq 10/20$).

5.2 – Renonciation à la compensation

Il est possible de renoncer à la compensation à l'issue de l'évaluation initiale (session 1), au sein d'un bloc de connaissances et de compétences, d'un semestre, ou d'une année dans le cas où un étudiant souhaite améliorer ses résultats de manière significative lors de la seconde chance, en se représentant aux matières non validées au sein des UE non acquises (note < 10/20).

La renonciation à la compensation entraîne de facto la renonciation à l'obtention du bloc de connaissances et de compétences, du semestre, de l'année, du diplôme en évaluation initiale (session 1).

Les demandes de renonciation doivent être adressées par écrit au jury et déposées au *service de scolarité* dans les 3 jours qui suivent l'affichage des résultats d'évaluation initiale.

5.3 – Statuts spécifiques étudiants :

La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 prévoit un **principe de validation** au titre d'une formation suivie des compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant à l'occasion d'un engagement dans les activités de la vie associative, sociale et professionnelle. Dans ce contexte, l'UGA reconnaît trois **statuts spécifiques d'étudiants**, qui peuvent donner droit à des **aménagement**s et à **une validation dans le diplôme**. Peuvent bénéficier de ces statuts, les étudiants qui répondent aux critères d'éligibilité définis par l'UGA pour chacun des statuts, et qui en font la demande conformément aux calendriers arrêtés.

Il s'agit des statuts :

- d'étudiant sportif de haut niveau
- d'étudiant artiste de haut niveau
- et d'étudiant engagé

Les activités visées par le statut d'étudiant engagé sont les suivantes :

- Etudiants salariés (10h en moyenne par semaine sur une durée minimum de 3 mois)
- Étudiants membres du bureau d'une association
- Services civiques
- Sapeurs-pompiers
- Militaires dans la réserve opérationnelle
- Volontariat des armées
- Elus étudiants
- Aidants familiaux

Reconnaissance des statuts spécifiques : étudiant sportif de haut niveau, artiste de haut niveau et étudiant engagé

5.3.a. Aménagements spécifiques

Les aménagements qui peuvent être mis en place afin de permettre aux étudiants de concilier études et statuts spécifiques sont les suivants :

- Organisation de l'emploi du temps (choix des groupes TD/TP)
- Dispense totale ou partielle d'enseignement
- Autorisation d'absence justifiée
- Session spéciale d'examens, sur site ou délocalisée
- Aménagement de la durée du cursus, étalement

Ils sont fixés en tenant compte des spécificités des différentes filières et diplômes au sein de l'établissement.

Le contrat pédagogique précisera la nature des aménagements et/ou les modalités de validation mis en place.

	<p>5.3.b. Modalités de validation dans le diplôme :</p> <p>Les modalités de validation peuvent être les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attribution de crédits via les Enseignements Transversaux à Choix existants (ETC) - Attribution d'une bonification appliquée à la moyenne générale et définie lors du contrat pédagogique à hauteur de 0,5 maximum - Validation d'acquis <p>Les modalités ci-dessus ne sont pas cumulables pour une même activité.</p> <p>5.3.c. La valorisation</p> <p>La valorisation des statuts spécifiques est intégrée dans le supplément au diplôme.</p> <p>Valorisation de l'engagement de l'él.u.e étudiant.e (extrait du statut de l'él.u étudiant voté à la CFVU du 01/12/2016) :</p> <p>Afin de valoriser l'engagement majeur qu'est être élu, l'université met en place une bonification dont le barème a été voté lors de la CFVU du 13 juillet 2017. Afin d'assurer l'indépendance des élu.es, cette bonification sera accordée à tous les élu.es ayant siégé physiquement au moins à la moitié des conseils et des groupes de travail auxquels ils sont élu.es et/ou nommé.es. Elle n'est pas cumulable avec un ETC valorisant également l'engagement dans les instances de l'UGA.</p> <p>Attention : le bénéfice de la bonification pour l'él.u.e étudiant.e est incompatible sur le même semestre avec tout autre dispositif de valorisation de l'engagement étudiant (ETC « engagement associatif et syndical », dispositifs ad hoc mis en place par les composantes, etc.)</p>
<p>Bonification (le cas échéant)</p>	<p>Bonification proposée par la composante en dehors du dispositif UGA sur la valorisation de l'étudiant sportif de haut niveau, artiste de haut niveau et étudiant engagé :</p> <p>Au S1, le choix d'un enseignement de sport, en plus du cours d'ouverture obligatoire, apporte la bonification suivante : une note supérieure ou égale à 10/20 se voit, après multiplication par le coefficient 0,03, ajoutée à la moyenne générale du semestre.</p> <p>Au S2, le suivi d'un entraînement sur une plateforme de remédiation à l'expression écrite apporte la bonification suivante : une note supérieure ou égale à 10/20 se voit, après multiplication par le coefficient 0,03, ajoutée à la moyenne générale du semestre.</p>
<p>5.4 – Capitalisation/Conservation :</p>	
<p>Capitalisation des EC et UE = acquisition définitive d'un élément porteur de crédits (EC, UE), dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (note $\geq 10/20$), sans condition de durée. Leur acquisition emporte celle des crédits européens correspondants.</p> <p>Conservation d'une matière : une note supérieure ou égale à 10/20 d'une matière non porteuse de crédits est conservée pour une durée d'un an.</p>	

IV- Examens

Article 6 : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

6.1 – Modalités d'examens

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont évaluées selon les modalités suivantes :

- évaluation terminale (ET)
- évaluation continue et évaluation terminale (ECET),
- évaluation continue intégrale (ECI).

L'évaluation continue (ECET ou ECI) revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, comme des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les tableaux MCCC.

ECI	<p>L'ECI porte sur deux évaluations continues au minimum. Aucune de ces évaluations ne peut compter pour plus de 50% de la note finale.</p> <p>Il est possible de prévoir une règle de calcul appelée « règle du max », permettant de ne conserver pour le calcul de la moyenne de l'UE qu'un nombre défini de meilleures notes.</p>
ECET	<p>L'ECET porte sur deux évaluations continues au minimum (aucune ne pouvant compter pour plus de 50 % de la moyenne des évaluations continues) plus une évaluation terminale.</p> <p>La moyenne des notes d'évaluation continue ne peut compter pour plus de 60% de la note finale.</p> <p>Il est possible de prévoir une règle de calcul appelée « règle du max », permettant le remplacement de tout ou partie des notes d'évaluation continue par la note d'évaluation terminale si cette dernière est supérieure à la moyenne pondérée des notes des évaluations continues de l'UE.</p>

6.2 – Gestion des absences aux examens

Absence aux Evaluations Continues (EC)	<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'épreuve d'EC concernée. - En cas d'absence justifiée aux EC, une nouvelle épreuve est proposée aux étudiants, dans la mesure du possible. Dans le cas contraire les responsables de formation choisissent, avec l'accord du jury, soit d'affecter un zéro à l'EC, soit de neutraliser la note.
Absence aux Evaluations Terminales (ET) de session initiale	<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'ET concernée. - En cas d'absence justifiée (ABJ) à l'ET, les responsables de formation choisissent, avec l'accord du jury, soit d'affecter un zéro à l'ET, soit de déclarer l'étudiant défaillant à l'ET.
Absence aux Evaluations Terminales (ET) de seconde chance	<p>Les règles d'absence ci-dessous s'appliquent lorsque l'étudiant est inscrit aux épreuves de seconde chance. Dans les autres cas, les notes de session initiale sont reportées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'ET concernée. - En cas d'absence justifiée (ABJ) à l'ET, l'étudiant peut, sous réserve d'accord du responsable d'année et de faisabilité, se voir proposer une nouvelle évaluation de nature et de durée équivalentes.

	<p>En cas d'impossibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> la note de session 1 est reportée
--	---

6-3 - Adaptation des modalités d'évaluation dans des circonstances exceptionnelles

Conformément à l'article 14 de l'Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master : « *Lorsqu'ils sont confrontés à des situations exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, les établissements peuvent adapter les modalités d'évaluation en garantissant la qualité des diplômes délivrés, notamment en recourant aux usages du numérique.* »

Ces modifications de MCCC doivent faire l'objet d'un vote par les instances concernées.

Article 7 : Application du droit à la seconde chance

Seconde chance	<p>Dans le cadre d'une évaluation terminale, ou d'une évaluation continue et d'un examen terminal (ECET), la seconde chance prend la forme d'une évaluation organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (session 1).</p> <p>Quelle que soit la note obtenue en seconde chance, elle remplace la note d'évaluation initiale (session 1).</p>
	<p>Dans le cadre d'une évaluation continue intégrale (ECI), la seconde chance peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> soit prendre la forme d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (session 1) ; Quelle que soit la note obtenue, elle remplace la note d'évaluation initiale (session 1). soit être comprise dans les modalités de mise en œuvre de l'évaluation continue intégrale
	<p>Lorsqu'un étudiant a des contraintes particulières, et notamment lorsqu'il s'agit d'un étudiant relevant d'un régime spécial d'études (cf. articles 5.3 et 15), il peut bénéficier d'une évaluation de substitution de nature et de durée équivalentes sous réserve d'accord pédagogique.</p>
<p>Report de note d'évaluation continue en seconde chance</p>	<p>Dans le cadre de l'ECET, si la note d'évaluation continue de session initiale compte pour le calcul de la note de seconde chance, cette règle sera précisée sur le tableau des MCCC.</p>

V- Résultats

Article 8 : Jury

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel. Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » pour permettre à l'étudiant d'obtenir la note ou la moyenne requise.

L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

Article 9 : Communication des résultats

Les résultats sont affichés sur le lieu de formation et sur l'intranet étudiant (LEO). Conformément à ce qui est prévu dans la Charte des examens, l'affichage des résultats sur le lieu de formation fait courir les voies et délais de recours pour les étudiants.

Article 10 : Redoublement

Le redoublement est de droit sous réserve du respect du calendrier et des modalités d'inscription.

Les semestres, les BCC, les UE et les EC porteurs de crédits, lorsqu'ils sont validés, doivent être pris en compte dans le cas d'un redoublement. Ils ne peuvent pas être repassés.

Les notes $\geq 10/20$ obtenues pour les matières d'une UE non acquises peuvent être conservées d'une année sur l'autre, **sur décision de l'équipe pédagogique** (cf. Art. 5.4).

Il est possible pour l'étudiant redoublant d'effectuer un stage non crédité, en relation avec son cursus, sous réserve d'accord de l'équipe pédagogique et que le règlement d'études le prévoie.

En cas de changement de maquette, les composantes doivent prévoir les mesures transitoires pour les redoublants précisées à l'article 18.

Acquisition de crédits par anticipation	<p>Sous réserve de l'accord des différents responsables pédagogiques concernés, tout étudiant peut choisir les enseignements de l'année supérieure dans le cadre de son parcours de formation.</p> <p>Cette autorisation est intégrée au contrat pédagogique pour la réussite étudiante signé par l'étudiant.</p>
Cas particulier des notes de TP	<p>Le report des notes de TP est possible, sur demande de l'étudiant, et selon les modalités définies par les équipes pédagogiques des UE concernées, sous réserve d'une note seuil au moins égale à 10/20. Les conditions de report des notes de TP peuvent varier d'une UE à l'autre.</p>

Article 11 : Admission au diplôme

11.1- Diplôme final de Licence

Règle de calcul de la note de Licence :
 La note de Licence peut être calculée selon deux modalités

- moyenne des notes des semestres 5 et 6.

11.2- Règles d'attribution des mentions

Mention	<p>Elle est attribuée sur la moyenne générale, qu'elle soit obtenue en évaluation initiale (session 1) ou en seconde chance :</p>
----------------	---

11.3- Obtention du diplôme intermédiaire

DEUG	<p>Le diplôme de DEUG s'obtient : <u>Règle de calcul de la note de DEUG :</u> La note de DEUG peut être calculée selon deux modalités</p>
-------------	---

	<p>- moyenne des notes des 4 semestres (si l'étudiant a effectué une partie de son cursus dans une autre formation, les semestres correspondant sont neutralisés) ;</p> <p>Le DEUG est délivré sur demande motivée de l'étudiant.</p>
<p>11.4- Délivrance du Supplément au diplôme de Licence</p>	
<p>Le Supplément au diplôme de Licence est délivré sur demande de l'étudiant.</p>	

VI- Dispositions diverses

Article 12 : la Césure

C'est une période pendant laquelle un étudiant, inscrit **dans une formation initiale** d'enseignement supérieur, suspend temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, soit en autonomie, soit encadré dans un organisme d'accueil en France ou à l'étranger (Cf. article D.611-13).

Elle est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Elle ne peut donc pas comporter un caractère obligatoire.

Chaque cycle d'études ouvre droit à une seule période de césure durant un semestre ou une année.

Elle peut débiter dès l'inscription dans la formation et s'achève au plus tard avant le début du dernier semestre de la fin de cette formation quelle que soit la durée du cycle d'études.

Tout projet de césure est soumis à l'approbation du Président de l'université, et par délégation au directeur de composante, compte tenu de la qualité et de la cohérence du projet.

Article 13 : Déplacements

Les étudiants pourront dans le cadre de leur cursus être amenés à effectuer certains déplacements pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université

Article 14 : Etudes dans une université étrangère, le cas échéant

Une mobilité pour étudier dans une université étrangère, à l'année ou au semestre, est possible dans le cadre des accords d'échanges internationaux de l'université ou de la composante.

Elle est conditionnée à l'accord préalable du responsable du parcours (ou, a minima, du responsable des relations internationales de la composante), de la DGD-DIT et des responsables de l'université d'accueil.

Les dispositions font l'objet d'un contrat pédagogique signé avec l'étudiant et approuvé par le responsable de parcours. Le contrat pédagogique précise l'université d'accueil, la nature des UE suivies et les obligations de l'étudiant en échange et les modalités de transcription des notes.

Pour chaque université partenaire et pour chaque discipline, les transcriptions de notes se feront, sur la base de grilles de conversion de notes, établies par la composante et consultables auprès de sa cellule RI.

Pour chaque semestre, la note obtenue par l'étudiant prendra en compte la progression, la situation dans l'université partenaire et toute information de performance et de classement additionnelle dans les UE suivies, en plus des grilles de conversion de notes. La compensation entre les UE suivies à l'étranger suivra le règlement des études de l'année d'inscription à l'UGA. Toutes les transcriptions de notes feront l'objet d'une délibération en jury de diplôme.

Article 15 : Dispositions pour les publics à besoins spécifiques (hors dispositif énoncé art. 5.3 pour les étudiants engagés)

Des **aménagements** dans l'organisation et le déroulement des études sont mis en place selon les spécificités de la formation et les possibilités de l'équipe pédagogique pour les publics suivants :

- Etudiants engagés dans plusieurs cursus
- Etudiants en situation de handicap
- Chargés de famille, étudiantes enceintes
- Réserve citoyenne de l'éducation nationale

Ces aménagements seront précisés dans le contrat pédagogique pour la réussite étudiante.

Article 16 : Discipline générale

Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés. Seule la section disciplinaire est compétente pour prononcer des sanctions à l'égard des étudiants

Attitude irrespectueuse, fraude aux examens et à l'inscription :

Une procédure disciplinaire est mise en œuvre par le Président de l'université.

Au terme de la procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.

Article 17 : Dispositions spécifiques à la formation (le cas échéant)

Article 18 : Mesures transitoires, le cas échéant

Article 19 : Evaluation des enseignements par les étudiants

Ce dispositif est fixé à l'article 15 de l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master :

« Afin d'assurer l'amélioration continue des formations, des dispositifs d'évaluation des formations et des enseignements sont mis en place selon des modalités définies par l'établissement pour lui permettre d'apprécier la pertinence de son offre de formation et d'évaluer la qualité de son offre ainsi que l'efficacité des innovations pédagogiques mises en œuvre au regard de la réussite des étudiants. (...) »

SUIVI DES MODIFICATIONS

N° de Version (1)	Date de présentation pour avis Conseil UFR	Date d'approbation / Présentation en CFVU (2)	Nature des modifications (n° article, n° paragraphe) (3)
1	27/05/2021	17/06/2021	
2	23/05/2022	07/07/2022	
3	08/06/2023	19/09/2024	<p>Suppression Antoine Clerc pour la L1 et Anne Rigollet pour la L2</p> <p><u>Art 3 Composition des enseignements</u> : les heures de stage ont été renseignées. La phrase : "Pour l'expérience professionnelle, c'est possible en L3 si le volume horaire est au minimum de 140 h" à été ajoutée.</p> <p><u>Art 4 assiduité</u> : Les phrases : "L'ensemble des enseignements (CM et TD) sont à présence obligatoire. Le contrôle de l'assiduité et les sanctions éventuelles, en cas de non-respect, concernent tous les enseignements notés en évaluation continue" et "La sanction consistera en une note de 0 (zéro) à l'enseignement concerné qui est noté en évaluation continue" ont été ajoutées.</p> <p><u>Art 5.4 Capitalisation/Conservation</u> : modification durée" la note est conservée pendant 1 an".</p> <p><u>Art 10 redoublement</u> : "et pour une durée d'un an max" a été ajouté.</p>
4			

(1) N° de version du règlement d'études dans l'accréditation 2021-26

(2) Approbation CFVU pour les composantes élémentaires/Présentation CFVU pour les CSPM

(3) Indiquer soit les modifications s'il y en a (dans ce cas, indiquer leur nature et dans quel article ou paragraphe, se trouve la modification) soit sans modification.

Année de la Formation/Domaine/Mention : L1 DEG ECONOMIE ET GESTION Parcours-type : ECONOMIE ET GESTION Parcours pédagogique (le cas échéant) : Responsable de la Formation : Hervé CHARMETTANT Responsable de l'Année : Luc GERBAUX	Code Diplôme : SALECG1 Code VDI : 106 Code Etape : SAL1EG Code VET : 211	Date approbation Conseil composante : 20/06/2024 Date approbation CFVU : 19/09/2024 N° de version dans l'accréditation : 4 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel
--	---	---

Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	Intitulé des UE (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)										NOMBRE D'HEURES													
							Evaluation initiale					Seconde chance					CM	TD	CM/TD	TP										
							Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	Coef. ou %	Seconde chance* (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire* (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. ou %															
SEMESTRE 1																														
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires Expression et communication écrites et orales	UE1: Enseignements Fondamentaux en économie			O	6	6																								
	Analyse économique 1					6	Ecrit et/ou Oral	50%	E/O	50%	NON	OUI	50%	E/O	50%	30	15													
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires Expression et communication écrites et orales	UE2: Enseignements fondamentaux en économie			O	6	6																								
	Questions économiques contemporaines					6	Ecrit et/ou Oral	50%	E/O	50%	NON	OUI	50%	E/O	50%	30	15													
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires Exploitation de données à des fins d'analyse	UE3: Autres enseignements fondamentaux			O	12	12																								
	Histoire des faits économiques et sociaux					4			E/O	100%				E/O	100%	24														
	Introduction à la gestion d'entreprise 1					4			E/O	100%				E/O	100%	24														
	Mathématiques 1					4	Ecrit et/ou Oral	50%	E/O	50%	NON	OUI	50%	E/O	50%	16	15													
Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire Usages digitaux et numériques	UE4: Enseignement transversal			O	3	3																								
	Compétences numériques					3			E/O	100%	NON			E/O	100%	24														
	UE5: Enseignement d'ouverture			X	3	3																								
	Cours d'ouverture *					3	selon modalités prévues par le SET																							
	OU BIEN Projet Personnel et Professionnel (PPP)*						Ecrit et/ou Oral	100%			NON			E/O	100%			12*												
	Sport**			B																										
Total ECTS / Semestre																30	Total Nbre d'heures										172,00	45,00	0,00	0,00

Commentaires :
 * Les étudiants doivent obligatoirement choisir entre un cours d'ouverture et PPP. Ces cours sont proposés par les autres composantes de l'UGA, le service de langues vivantes et le service des sports (voir liste web). Les étudiants doivent s'assurer de la compatibilité des horaires de ce cours avec ceux des cours obligatoires avant de faire leur choix. Le module de PPP ne peut être choisi qu'une fois dans l'année.
 **au S1, le choix d'un enseignement de sport, en plus du cours d'ouverture obligatoire, apporte la bonification suivante : une note supérieure ou égale à 10/20 se voit, après multiplication par le coefficient 0,03, ajoutée à la moyenne générale du semestre.

Les étudiant-e-s admis-e-s dans la formation avec la réponse "oui si" sur Parcours Sup doivent obligatoirement suivre des séances de soutien dans trois matières possibles : Analyse économique, techniques d'expression et mathématiques. Ce soutien consiste en 6 séances supplémentaires de TD, soit 12 heures, pour chaque matière. Les évaluations effectuées dans le cadre de ces séances sont intégrées au contrôle continu des matières concernées en bonification. A ces cours s'ajoutent 15 heures de tutorat (aide aux devoirs, méthodologie) effectuées par des étudiant-e-s de L3 ou Master ainsi qu'un suivi personnalisé effectué par un-e enseignant-e référent-e

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	Intitulé des UE (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)										NOMBRE D'HEURES				
							Evaluation initiale					Seconde chance					CM	TD	CM/TD	TP	
							Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	Coef. ou %	Seconde chance * (Intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. ou %						
SÉMESTRE 2																					
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires Expression et communication écrites et orales	UE1 : Enseignements fondamentaux en économie			O	6	6															
	Analyse économique 2					6	Ecrit et/ou Oral	50%	E/O	50%	NON	OUI	50%	E/O	50%	30	15				
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires Expression et communication écrites et orales	UE2 : Enseignements fondamentaux en économie et gestion			O	12	12															
	Introduction à la microéconomie					4	Ecrit et/ou Oral	50%	E/O	50%	NON	OUI	50%	E/O	50%	20	12				
	Introduction à la macroéconomie					4			E/O	100%				E/O	100%	24					
	Introduction à la gestion d'entreprise 2					4	Ecrit et/ou Oral	50%	E/O	50%	NON	OUI	50%	E/O	50%	20	12				
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires Exploitation de données à des fins d'analyse	UE3 : Méthodes quantitatives et outils pour l'économie et la gestion			O	6	6															
	Statistiques descriptives					3	Ecrit et/ou Oral	50%	E/O	50%	NON	OUI	50%	E/O	50%	16	15				
	Mathématiques 2					3	Ecrit et/ou Oral	50%	E/O	50%	NON	OUI	50%	E/O	50%	16	15				
Expression et communication écrites et orales	UE4 : Enseignement transversal			O	3	3															
	Anglais 1					3	Ecrit et/ou Oral	100%			NON			E/O	100%		20				
	UE5 : Enseignement d'ouverture			X	3	3															
	Cours d'ouverture *					3	selon modalités prévues par le SET														
	OU BIEN Projet Personnel et Professionnel (PPP)*						Ecrit et/ou Oral	100%			NON			E/O	100%		12*				
	Plateforme de remédiation à l'expression écrite***			B																	
						Total ECTS / Semestre											Total Nbre d'heures	150,00	89,00	0,00	0,00

Commentaires :

* Les étudiants doivent obligatoirement choisir entre un cours d'ouverture et PPP. Les cours d'ouverture sont proposés par les autres composantes de l'UGA, le service de langues vivantes et le service des sports (voir liste web). Les étudiants doivent s'assurer de la compatibilité des horaires de ce cours avec ceux des cours obligatoires avant de faire leur choix. Le module de PPP ne peut être choisi qu'une fois dans l'année.

*** les entraînements réalisés en autonomie sur la plateforme Projet Voltaire apportent la bonification suivante : une note supérieure ou égale à 10/20 se voit, après multiplication par le coefficient 0,03, ajoutée à la moyenne générale du semestre.

Parmi les étudiant-e-s admis-e-s dans la formation avec la réponse "oui si" sur Parcours Sup, certain-e-s désigné-e-s à l'issue du jury de semestre 1 par le-la responsable pédagogique d'année doivent obligatoirement au semestre 2 suivre des séances de soutien dans deux matières possibles : Analyse économique et mathématiques. Ce soutien consiste en 6 séances supplémentaires de TD, soit 12 heures, pour chaque matière. Les évaluations effectuées dans le cadre de ces séances sont intégrées au contrôle continu des matières concernées.

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

Intitulés Blocs de connaissances et de compétences ministériels (Fiche RNCP)	Intitulé des UE (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)												NOMBRE D'HEURES					
							Evaluation initiale						Seconde chance						CM	TD	CM/TD	TP		
							Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. ou %									
							SEMESTRE 3																	
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	UE1 : Enseignements Fondamentaux en économie			O	12	12																		
	Macroéconomie 1					4	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	20	12							
	Microéconomie 1					4	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	20	12							
	Monnaie et finance 1					4			E/O	100%				E/O	100%	24								
Exploitation de données à des fins d'analyse Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	UE2: Enseignements en gestion et d'ouverture			O	6	6																		
	Comptabilité Financière 1			O		4	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	20	12							
	Cours d'ouverture*			x		2	selon modalités prévues par le SET									24								
	OU bien Stage exploratoire*			x			Ecrit - rapport stage	100%						E/O	100%									
Exploitation de données à des fins d'analyse Usages digitaux et numériques	UE3: Méthodes quantitatives et outils pour l'économie et la gestion			O	6	6																		
	Compétences numériques					3	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	8	24							
	Mathématiques 3					3	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	16	15							
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	UE4: Enseignement complémentaire			X	3	3																		
	Droit du travail (a)**					3			E/O	100%	NON			E/O	100%	24								
	OU bien Economie européenne (b)**								E/O	100%	NON			E/O	100%	24*								
Expression et communication écrites et orales	UE5: Enseignement transversal			O	3	3																		
	Anglais 2					3	Ecrit et/ou Oral	100%			NON			E/O	100%	20								
						Total ECTS / Semestre			30							Total Nbre d'heures	156,00	95,00	0,00	0,00				

Commentaires :

* Les étudiants doivent choisir obligatoirement entre un cours d'ouverture ou un stage exploratoire. Le choix du stage exploratoire est lié à la validation du projet proposé en amont de la phase d'inscription pédagogique. Ce choix ne peut être effectué que sur un des deux semestres de L2.

Les cours d'ouverture sont proposés par les autres composantes de l'UGA, le service de langues vivantes et le service des sports (voir liste web). Les étudiants doivent s'assurer de la compatibilité des horaires de ce cours avec ceux des cours obligatoires avant de faire leur choix.

** Cours à choix

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

Année de la Formation/Domaine/Mention : L2 DEG ECONOMIE ET GESTION		Code Diplôme : SALECG1						Date approbation Conseil composante : 20/06/2024										
Parcours-type : ECONOMIE ET GESTION		Code VDI : 106						Date approbation CFVU : 19/09/2024										
Parcours pédagogique (le cas échéant) :		Code Etape : SAL2EG						N° de version dans l'accréditation : 4										
Responsable de la Formation : Hervé CHARMETTANT		Code VET : 211						Formation Initiale/Formation Continue										
Responsable de l'Année : Clément DEGHIN		Présentiel						Présentiel										
Intitulés Blocs de connaissances et de compétences ministériels (Fiche RNCP)	Intitulés des UE (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)								NOMBRE D'HEURES			
							Evaluation initiale				Seconde chance				CM	TD	CM/TD	TP
							Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)				
SEMESTRE 4																		
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires	UE1 : Enseignements Fondamentaux en économie			O	12	12												
Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire		Macroéconomie 2				4	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	20	12	
		Microéconomie 2				4	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	20	12	
		Monnaie et finance 2				4			E/O	100%				E/O	100%	24		
Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	UE2: Enseignements en gestion et d'ouverture			O	6	6												
Exploitation de données à des fins d'analyse		Comptabilité Financière 2				4	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	20	12	
		Cours d'ouverture*			X			selon modalités prévues par le SET							24			
	OU BIEN Stage exploratoire*			X		2	Ecrit - rapport stage	100%					E/O	100%				
Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	UE3: Méthodes quantitatives et outils pour l'économie et la gestion			O	6	6												
Exploitation de données à des fins d'analyse		Mathématiques 4**				3	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	16	15	
		OU BIEN Mathématiques appliquées à la gestion**			X			Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	16*	15*
		Statistiques inférentielles			O		3	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	16	15
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires	UE4: Enseignement complémentaire			X	3	3												
Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire		Démographie et économie (a)***				3			E/O	100%			E/O	100%	24			
		OU BIEN Sociologie des organisations (b)***							E/O	100%			E/O	100%	24*			
Expression et communication écrites et orales	UE5: Enseignement transversal			O	3	3												
		Anglais 3				3	Ecrit et/ou Oral	100%			NON		E/O	100%		20		
Total ECTS / Semestre						30									Total Nbre d'heures			
															164,00	86,00	0,00	0,00

Commentaires :

* Les étudiants doivent choisir obligatoirement entre un cours d'ouverture ou un stage exploratoire. Le choix du stage exploratoire est lié à la validation du projet proposé en amont de la phase d'inscription pédagogique. Ce choix ne peut être effectué que sur un des deux semestres de L2.
Les cours d'ouverture sont proposés par les autres composantes de l'UGA, le service de langues vivantes et le service des sports (voir liste web). Les étudiants doivent s'assurer de la compatibilité des horaires de ce cours avec ceux des cours obligatoires avant de faire leur choix.

** Cours à choix. Le choix du cours "Mathématiques 4" est recommandé en vue d'intégrer le parcours E2AD (économie appliquée et analyse des données) en L3.

*** Cours à choix

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

Année de la Formation/Domaine/Mention : L3 DEG ECONOMIE ET GESTION Parcours-type : ECONOMIE ET GESTION Parcours pédagogique (le cas échéant) : Développement Economique et Politiques Publiques (DEPP) Responsable de la Formation : Hervé CHARMETTANT Responsable de l'Année : Sylvain ROSSIAUD							Code Diplôme : SALECG1 Code VDI : 102 Code Etape : SAL3EZ Code VET : Z21				Date approbation Conseil composante : 20/06/2024 Date approbation CFVU : 19/09/2024 N° de version dans l'accréditation : 4 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel											
Bloc de connaissances et de compétences ministériels (RNCP)	Intitulé des UE (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)								NOMBRE D'HEURES							
							Evaluation initiale				Seconde chance				CM	TD	CM/TD	TP				
							Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)					Coef. ou %			
SEMESTRE 5																						
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	UE1 : Enseignements Fondamentaux en économie			O	9	9																
	Economie industrielle 1					4,5	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	30	12					
	Economie internationale 1					4,5	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	30	12					
Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire Exploitation de données à des fins d'analyse	UE2 : Enseignements de spécialisation			O	9	9																
	Politique économique					6	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	30	15					
	Histoire de la pensée économique					3			E/O	100%	NON	NON		E/O	100%	24						
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	UE3 : Enseignements complémentaires à choix			O	6	6																
	Calcul économique public			O		3	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	18	12					
	Cours à choix**			X		3	modalités selon le choix du cours													24		
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	UE4 : Enseignement d'ouverture			X	3	3																
	Cours à choix**					3	modalités selon le choix du cours													24*		
	OUI BIEN Cours d'ouverture**						selon modalités prévues par le SET	E/O	100%					E/O	100%	24						
Expression et communication écrites et orales	UE5 : Enseignement transversal			O	3	3																
	Anglais 4					3	Ecrit et/ou Oral	100%			NON			E/O	100%		20					
						Total ECTS / Semestre	30								Total Nbre d'heures	156,00	95,00	0,00	0,00			

Commentaires :

** Cours à choix obligatoire, à choisir au sein d'une liste en annexe

** 1 cours à choisir

Les cours d'ouverture sont proposés par les autres composantes de l'UGA, le service de langues vivantes et le service des sports (voir liste web). Les étudiants doivent s'assurer de la compatibilité des horaires de ce cours avec ceux des cours obligatoires avant de faire leur choix.

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

Bloc de connaissances et de compétences ministériels (RNCP)		Intitulé des UE (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)										NOMBRE D'HEURES					
								Evaluation initiale					Seconde chance					CM	TD	CM/TD	TP		
								Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. ou %							
SEMESTRE 6																							
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire		UE1 : Enseignements Fondamentaux en économie			O	9	9																
		Economie industrielle 2					4,5	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	30	12					
Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire Exploitation de données à des fins d'analyse		UE2 : Enseignements de spécialisation			O	9	9																
		Croissance et fluctuations					6	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	30	15					
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire		UE3 : Enseignements complémentaires à choix			O	6	6																
		Economie du développement			O	3	3			E/O	100%			E/O	100%	24							
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel		UE4 : Enseignement d'ouverture			X	3	3																
		Cours à choix**					3	modalités selon le choix du cours									24*						
Expression et communication écrites et orales		UE5 : Enseignement transversal			O	3	3																
		Anglais 5					3	Ecrit et/ou Oral	100%			NON		E/O	100%		20						
							Total ECTS / Semestre	30											Total Nbre d'heures	162,00	83,00	0,00	0,00

Commentaires :

*--Cours à choix obligatoire, à choisir au sein d'une liste en annexe

** 1 cours à choisir

Les cours d'ouverture sont proposés par les autres composantes de l'UGA, le service de langues vivantes et le service des sports (voir liste web). Les étudiants doivent s'assurer de la compatibilité des horaires de ce cours avec ceux des cours obligatoires avant de faire leur choix.

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

Année de la Formation/Domaine/Mention : L3 DEG ECONOMIE ET GESTION							Code Diplôme : SALECG1							Date approbation Conseil composante : 20/06/2024																													
Parcours-type : ECONOMIE ET GESTION							Code VDI : 102							Date approbation CFVU : 19/09/2024																													
Parcours pédagogique (le cas échéant) : Economie Appliquée et Analyse des Données (EZAD)							Code Etape : SAL3EY							N° de version dans l'accréditation : 4																													
Responsable de la Formation : Hervé CHARMETTANT							Code VET : 221							Formation Initiale/Formation Continue																													
Responsable de l'Année : Sylvain ROSSIAUD							Présentiel																																				
Bloc de connaissances et de compétences ministériels (RNCP)	Intitulé des UE (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)														NOMBRE D'HEURES																						
							Evaluation initiale							Seconde chance							CM	TD	CM/TD	TP																			
							Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. ou %																												
SEMESTRE 5																																											
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	UE1 : Enseignements Fondamentaux en économie			O	9	9																																					
	Economie industrielle 1					4,5	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	30	12																										
	Economie internationale 1					4,5	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	30	12																										
Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire Exploitation de données à des fins d'analyse	UE2: Enseignements de spécialisation			O	9	9																																					
	Econométrie 1					6	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	30	15																										
	Mathématiques 5					3	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	18	12																										
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	UE3: Enseignements complémentaires à choix			O	6	6																																					
	Pratique avancée du tableur			O		3	Ecrit et/ou Oral	100%			NON			E/O	100%		24																										
	Cours à choix*2			X		3	modalités selon le choix du cours										24																										
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	UE4: Enseignement d'ouverture			X	3	3																																					
	Cours à choix** OU BIEN Cours d'ouverture**					3	modalités selon le choix du cours selon modalités prévues par le SET										24*																										
Expression et communication écrites et orales	UE5: Enseignement transversal			O	3	3																																					
	Anglais 4					3	Ecrit et/ou Oral	100%			NON			E/O	100%		20																										
Total ECTS / Semestre																			30		Total Nbre d'heures																			132,00	119,00	0,00	0,00

Commentaires :

*2 Cours à choix obligatoire à choisir au sein d'une liste en annexe

** 1 cours à choisir

Les cours d'ouverture sont proposés par les autres composantes de l'UGA, le service de langues vivantes et le service des sports (voir liste web). Les étudiants doivent s'assurer de la compatibilité des horaires de ce cours avec ceux des cours obligatoires avant de faire leur choix.

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

Année de la Formation/Domaine/Mention : L3 DEG ECONOMIE ET GESTION							Code Diplôme : SALECG1							Date approbation Conseil composante : 20/06/2024							
Parcours-type : ECONOMIE ET GESTION							Code VDI : 102							Date approbation CFVU : 19/06/2024							
Parcours pédagogique (le cas échéant) : Economie Appliquée et Analyse des Données (EZAD)							Code Etape : SAL3EY							N° de version dans l'accréditation : 4							
Responsable de la Formation : Hervé CHARMETTANT							Code VET : 221							Formation Initiale/Formation Continue							
Responsable de l'Année : Sylvain ROSSIAUD							Présentiel														
Bloc de connaissances et de compétences ministériels (RNCP)	Intitulé des UE (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)										NOMBRE D'HEURES				
							Evaluation initiale					Seconde chance					CM	TD	CM/TD	TP	
							Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. ou %						
SEMESTRE 6																					
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	UE1 : Enseignements Fondamentaux en économie			O	9	9															
	Economie industrielle 2					4,5	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	30	12				
	Economie internationale 2					4,5	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	30	12				
Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire Exploitation de données à des fins d'analyse	UE2 : Enseignements de spécialisation			-O	9	9															
	Econométrie 2					6	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	30	15				
	Mathématiques 6					3	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	18	12				
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	UE3 : Enseignements complémentaires à choix			O	6	6															
	Base de données			O		3	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	4	20				
	Cours à choix*±			x		3	modalités selon le choix du cours														
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel	UE4 : Enseignement d'ouverture			X	3	3															
	Cours à choix**					3	modalités selon le choix du cours														
	OUI BIEN Cours d'ouverture**						selon modalités prévues par le SET					E/O	100%		E/O	100%	24			24*	
Expression et communication écrites et orales	UE5 : Enseignement transversal			O	3	3															
	Anglais 5					3	Ecrit et/ou Oral	100%			NON			E/O	100%				20		
						Total ECTS / Semestre											30				
																Total Nbre d'heures	136,00	115,00	0,00	0,00	

Commentaires :

*± Cours à choix obligatoire à choisir au sein d'une liste en annexe

** 1 cours à choisir

Les cours d'ouverture sont proposés par les autres composantes de l'UGA, le service de langues vivantes et le service des sports (voir liste web). Les étudiants doivent s'assurer de la compatibilité des horaires de ce cours avec ceux des cours obligatoires avant de faire leur choix.

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

Bloc de connaissances et de compétences ministériels (RNCP)		Intitulé des UE (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)										NOMBRE D'HEURES																		
Année de la Formation/Domaine/Mention : L3 DEG ECONOMIE ET GESTION Parcours-type : ECONOMIE ET GESTION Parcours pédagogique (le cas échéant) : Economie et Gestion des Entreprises (EGE) Responsable de la Formation : Hervé CHARMETTANT Responsable de l'Année : Sylvain ROSSIAUD								Code Diplôme : SALECG1 Code VDI : 102 Code Etape : SAL3EX Code VET : 221		Date approbation Conseil composante : 20/06/2024 Date approbation CFVU : 19/09/2024 N° de version dans l'accréditation : 4 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel				Evaluation initiale		Seconde chance						CM	TD	CM/TD	TP											
				Evaluation Continue (EC) *		Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	Coef. ou %	Seconde chance * <i>(intégrée à l'évaluation initiale)</i>	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * <i>(après publication des résultats de l'évaluation initiale)</i>	Coef. ou %																							
SEMESTRE 5																																				
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire		UE1 : Enseignements Fondamentaux en économie			O	9	9																													
		Economie industrielle 1					4,5	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	30	12																		
		Economie internationale 1					4,5	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	30	12																		
Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire Exploitation de données à des fins d'analyse		UE2: Enseignements de spécialisation			-O	9	9																													
		Analyse Financière					6	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	30	15																		
		Economie du travail et des RH					3			E/O	100%				E/O	100%	24																			
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire		UE3: Enseignements complémentaires à choix			O	6	6																													
		Introduction à l'économétrie			O		3	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	12	9																		
		Cours à choix**			x		3	modalités selon le choix du cours												24																
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle		UE4: Enseignement d'ouverture			X	3	3																													
		Cours à choix**					3	modalités selon le choix du cours													24*															
		OUI BIEN Cours d'ouverture**					3	selon modalités prévues par le SET													24															
Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle		UE5: Enseignement transversal			O	3	3																													
		Anglais 4					3	Ecrit et/ou Oral	100%			NON			E/O	100%					20															
Total ECTS / Semestre																30	Total Nbre d'heures																150,00	92,00	0,00	0,00

Commentaires :

**=Cours à choix obligatoire, à choisir au sein d'une liste en annexe

** 1 cours à choisir

Les cours d'ouverture sont proposés par les autres composantes de l'UGA, le service de langues vivantes et le service des sports (voir liste web). Les étudiants doivent s'assurer de la compatibilité des horaires de ce cours avec ceux des cours obligatoires avant de faire leur choix.

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

Bloc de connaissances et de compétences ministériels (RNCP)		Intitulé des UE (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)		Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)											NOMBRE D'HEURES																			
									Evaluation initiale						Seconde chance					CM	TD	CM/TD	TP																
									Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. ou %																						
SEMESTRE 6																																							
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire		UE1 : Enseignements Fondamentaux en économie				O	9	9																															
		Economie industrielle 2								4,5	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	30	12																		
Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire Exploitation de données à des fins d'analyse		UE2: Enseignements de spécialisation				O	9	9																															
		Comptabilité de gestion							6	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O	60%	NON	OUI	40%	E/O	60%	30	15																			
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire		UE3: Enseignements complémentaires à choix				O	6	6																															
		Economie de l'entreprise				O		3			E/O	100%					E/O	100%	24																				
Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel		UE4: Enseignement d'ouverture				X	3	3																															
		Cours à choix**						3		modalités selon le choix du cours																													
Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle		UES: Enseignement transversal				O	3	3																															
		Anglais 5						3		Ecrit et/ou Oral	100%			NON			E/O	100%																					
										Total ECTS / Semestre					30					Total Nbre d'heures				162,00	83,00	0,00	0,00												

Commentaires :

**=Cours à choix obligatoire, à choisir au sein d'une liste en annexe

** 1 cours à choisir

Les cours d'ouverture sont proposés par les autres composantes de l'UGA, le service de langues vivantes et le service des sports (voir liste web). Les étudiants doivent s'assurer de la compatibilité des horaires de ce cours avec ceux des cours obligatoires avant de faire leur choix.

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées